

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) 1907/2006

BARCLAY STAPLER 500 FL

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit :

BARCLAY STAPLER 500 FL

Dénomination chimique :

(+/-)-2-éthoxy-2,3-dihydro-3,3-diméthylbenzofurane-5-ylméthanesulphonate / Ethofumésate.

1.2 UTILISATION DU PRODUIT

Herbicide dans l'agriculture / horticulture.

1.3 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

- **Homologué par :**

Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.

Damastown Way

Damastown Industrial Park

Mulhuddart

Dublin 15

Irlande

- **Distribué par :**

Phytunion

4 Avenue de la CEE

La Cour d'Hénon

86170 CISSE Tel: 05.49.54.20.54 Fax: 05.49.54.20.58

- **email: pgaudin@jouffraydrillaud.com**

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE

Phytunion Tel : 05.49.54.20.56

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets possibles sur la santé :

Effets possibles sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE(S) COMPOSANT(S)

Composant(s)	N° CAS	N° CE	Concentration ou % pondéraux (approximatif)	Symboles EU & Phrases R des composants
Ethofumésate	26225-79-6	---	45,45 % w/w	N; R51/53
Agent tensioactif	---	---	Classifié	Ik (Pas de classification requise)
Antigel	---	---	Classifié	Xi; R36/38
Agent tensioactif	---	---	Classifié	Ik
Agent anti-mousse	---	---	Classifié	Ik
Agent anti-sédimentation	---	---	Classifié	Xn; R22, R38, R41, R43, R50
Eau	---	---	Classifié	Ik

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Inhalation :

Risque improbable en pratique.

Contact avec la peau :

Laver à grande eau et consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion :

Ne pas provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin et, si possible, lui montrer l'étiquette du produit, le récipient le contenant ou encore cette fiche technique.

Recommandations :

Placer la victime au grand air. Retirer immédiatement tous les vêtements et chaussures contaminés. Toujours consulter un médecin en cas de contamination grave des individus.

Recommandations pour les médecins :

Pour un avis de spécialistes, les médecins doivent contacter le Centre d'Information Antipoison le plus proche.

Antidote :

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

- MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES :

Eteindre l'incendie à sa source à l'aide de poudre chimique inerte déshydratée, de neige carbonique ou en pulvérisant de l'eau.

- MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIES :

Ne pas utiliser d'eau sous forme de jet.

Produits de combustion dangereux :

Toute source de chauffage entraînera une élévation de pression avec risque d'éclatement et d'explosion. Des vapeurs toxiques peuvent se dégager. Ces vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. Il existe un risque de pollution des systèmes d'approvisionnement en eau.

Protection des intervenants :

Porter des combinaisons, lunettes et masques de protection.

Informations supplémentaires :

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Porter, comme il convient, une combinaison traitée et des gants en caoutchouc résistants aux agents chimiques ainsi que des lunettes et des bottes en caoutchouc ou PVC.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Prendre des précautions particulières pour éviter toute contamination de l'eau (cours d'eau, égouts, bassins, etc.). Prévenir immédiatement la gendarmerie en cas de déversement accidentel grave. Ne pas rincer avec de l'eau.

Méthodes de nettoyage :

Contenir le déversement autant que la situation le permet. Adsorber avec de la pierre ponce, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Recueillir les matériaux contaminés et les souillures répandues et les transférer dans des conteneurs hermétiques, étiquetés, en vue de leur élimination.

Informations supplémentaires :

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Voir la section 7 pour les conseils d'utilisation et la section 8 pour les conseils de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION

Porter des vêtements et gants de protection adaptés lors de toute manipulation du produit concentré. Se laver les mains et toute zone de peau exposée avant chaque repas et en fin de travail. Ne pas respirer lors de la pulvérisation. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Nettoyer à fond le conteneur contaminé, vider les liquides de rinçage du réservoir du pulvérisateur et éliminer selon les normes de sécurité.

7.2 STOCKAGE

Stocker dans le conteneur d'origine, hermétiquement fermé et placé en lieu sûr.

Conserver à des températures supérieures à 4 °C. Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons et de nourriture pour animaux. Tenir hors de portée des enfants.

NOMENCLATURE ICPE : 1173.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette et se conformer strictement aux indications relatives aux données toxicologiques et en accord avec les bonnes pratiques agricoles.

8.1 VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Aucune définie.

8.2 CONTROLE DE L'EXPOSITION

8.2.1 CONTROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

a. Protection respiratoire :

Un respirateur peut s'avérer nécessaire, uniquement dans des circonstances exceptionnelles, lors de la manipulation du concentré ou du pulvérisateur.

b. Protection des mains et de la peau :

Des gants en PVC ou autre matière plastique doivent être utilisés en cas de manipulation du concentré ou du pulvérisateur.

Des vêtements de protection légers doivent être utilisés pour éviter toute contamination lors de la manipulation du concentré ou du pulvérisateur.

c. Protection des yeux et du visage :

Des lunettes de protection peuvent être nécessaires lors de la manipulation du concentré ou du pulvérisateur.

8.2.2 MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Conserver dans le conteneur d'origine, hermétiquement fermé et placé en lieu sûr.

Ne pas respirer lors de la pulvérisation.

8.2.3 MESURES D'HYGIENE

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré.

Se laver les mains et toute zone de peau exposée avant chaque repas et en fin de travail.

Tenir hors de portée des enfants.

Produit nocif pour les poissons ou toute autre vie aquatique. Ne pas contaminer les eaux superficielles ou les cours d'eau avec le produit chimique ou les conteneurs usagés.

En cas de malaise, consulter un médecin. (Si possible, lui montrer l'étiquette du produit).

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS GENERALES	
Forme	Liquide
Couleur/Gamme de couleur	Beige
Odeur	Sucrée
9.2 INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A LA SANTE, A LA SECURITE, ET A L'ENVIRONNEMENT	
pH	7,3
Point/Intervalle d'ébullition	>100 C
Point éclair	Non combustible
Température d'inflammabilité	Non inflammable / Auto-inflammabilité : Non combustible
Propriétés explosives	Aucune
Propriété d'oxydation	Aucune
Pression de vapeur	Aucune information
Densité	1,134 g/ml à 20 C
Solubilité	Miscible dans l'eau
Coefficient de partage n-	---

octanol/eau	
Viscosité	109CP à 20 C ± 0,5 C
Densité de vapeur	---
Taux d'évaporation	---
9.3 AUTRES INFORMATIONS	
Point/Intervalle de fusion	Sans objet
Point de gel	---
Taille moyenne des particules	---
Granulométrie	---
Indice de suspension	---
Température de décomposition	---
Poids spécifiques (H ₂ O = 1)	---
Tension de surface	43,5mN/m à 21 C

Cette fiche de données sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE CHIMIQUE

Protection contre le gel

10.2 MATIERES A EVITER/REACTIVITE

Aucune

10.3 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Aucun en particulier

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- Toxicité aiguë :

Toxicité orale : DL50 (rat) > 2000 mg/kg.

Toxicité dermique : DL50 (rat) > 4000 mg/kg.

- Irritation :

Non irritant pour la peau ou les yeux.

- Sensibilisation :

Pas de réaction de sensibilisation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- Mobilité :

L'éthofumésate est faiblement/modérément absorbé dans le sol, à un degré de mobilité toujours bas. Il ne filtre pas dans les nappes phréatiques.

- Dégradabilité :

L'éthofumésate est biologiquement dégradé dans le sol en produits de dégradation transitoires qui sont rapidement transformés en résidus limités au sol et minéralisés en CO₂.

- Accumulation :

Les valeurs limites de demi-vie se situent entre 87 et 407 jours.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit et déchets :

Enfouir dans un site d'enfouissement des déchets homologué ou confier les déchets à une partie contractante autorisée à gérer l'élimination. Un écoulement contrôlé n'est pas souhaitable. Empêcher le produit de pénétrer les eaux usées car les agents tensioactifs ne sont pas facilement dégradables.

Conteneur :

Entasser ou enfouir les conteneurs, ou les confier à une partie contractante autorisée à gérer l'élimination.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation, et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Information générale :

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres

Voies terrestres (ADR/RID) :

UN 3082, MATIÈRE DANGEREUS DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. PGIII, Class 9.

Voie maritime (ADNR/IMO/IMDG_EU) :

UN 3082, MATIÈRE DANGEREUS DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. PGIII, Class 9.

Voie aérienne (IATA/ICAO) :

UN 3082, MATIÈRE DANGEREUS DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. PGIII, Class 9.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon la Directive de l'UE sur les préparations dangereuses 1999/45/CE :

Symboles :

- Contient de l'éthofumésate 500/1
N - dangereux pour l'environnement.

Phrase(s) R :

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases(s) S :

S2 - Tenir hors de portée des enfants.
S13 - Ne pas stocker à proximité d'aliments, boissons et nourriture pour animaux.
S20 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation.
S23 - Ne pas respirer lors de la pulvérisation.
S36 - Porter des vêtements de protection appropriés.

S56 - Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Règlementation France :

16. AUTRES DONNEES

Protection des travailleurs :

Protection de l'environnement :

Texte intégral des symboles EU & phrases R mentionnées dans la section 3 :

Version 0 Date de révision : 14/08/01.

Version 1 Date de révision : 24/06/02.

Version 2 Date de révision : 03/08/04 Supplier detail correction, change tel. no.

Version 3 Date de révision : 15/11/04 Changes to comply with 2001/58/EC and 1999/45/EC.

Version 4 Date de révision : 06/07/06 Rubrique stockage code and risk phrases added.

Version 5 Date de révision : 23/08/06 CAS reference updated.

Version 6 : Date de rédaction : 11/12/06 Emergency phone number updated.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés :

FBC (Facteur de Bioconcentration) ; DBO (Demande Biochimique en Oxygène) ; DCO (Demande Chimique en Oxygène) ; CE50 (Concentration d'effet 50%) ; DE50 (Dose d'Effet 50%) ; I.M. (Intramusculaire) ; I.P. (Intrapéritonéal) ; I.V. (Intraveineux) ; Koc (Coefficient d'adsorption au sol) ; CL50 (Concentration Létale 50%) ; DL50 (Dose Létale 50%) ; DLmin (Dose Létale min.) ; LEI (Limite d'Exposition Inférieure) ; CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable) ; DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable) ; LEM (Limite d'Exposition Maximale) ; DMT (Dose Maximale Tolérée) ; CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé) ; DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé) ; CSEO (Concentration Sans Effet Observable) ; DSEO (Dose Sans Effet Observable) ; LEP (Limite d'Exposition Professionnelle) ; LE (Limite d'Exposition) ; PII (Index d'Irritation Primaire) ; Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau) ; S.C.(Sous Cutané) ; LECT (Limite d'Exposition à court terme) ; TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond) ; TLV-TWA (Limite d'Exposition – Moyenne rectifiée par rapport au temps) LES (Limite Supérieure d'Explosion).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Fiche de données sécurité BARCLAY STAPLER 500 FL

Date de révision : 13/01/2010

7/7